



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Filière psychiatrique

Question au Gouvernement n° 4324

Texte de la question

FILIÈRE PSYCHIATRIQUE

M. le président. La parole est à Mme Jennifer De Temmerman.

Mme Jennifer De Temmerman. Ma question s'adresse à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Pierre Cordier. Il n'est pas là !

Mme Jennifer De Temmerman. C'est dommage !

Le 1er novembre prochain, trente lits de psychiatrie devraient être fermés dans l'établissement public de santé mentale des Flandres, à Bailleul. Depuis plusieurs mois, les personnels se battent contre cette décision qui remet en cause la pérennité de l'établissement et la qualité des soins dispensés. Je tiens à leur réaffirmer ici mon soutien.

Bailleul n'est malheureusement pas un cas isolé. Dans le Nord, la pénurie de psychiatres est telle que des établissements sont contraints de fermer des lits ou de fusionner pour assurer un minimum de garanties de soins aux patients. À l'échelle du pays, 30 % des postes de praticiens sont vacants ; de nombreux postes d'internes, en particulier, ne sont pas pourvus.

La psychiatrie ne séduit plus les étudiants. Comment pourrait-il en être autrement compte tenu du niveau des salaires et de la détérioration des conditions de travail ? Cela ne date pas d'hier, les alertes sont nombreuses depuis plusieurs années. Mais, depuis 2020, l'urgence s'accroît. L'épidémie de covid-19 a mis, et continue de mettre à l'épreuve la santé mentale des Français.

Les assises de la santé mentale et de la psychiatrie, d'abord reportées, se tiendront finalement à la fin du mois, sans qu'une partie des professionnels aient été consultés – je pense aux psychologues.

Monsieur le ministre, n'en faites pas une coquille vide. Nous sommes lucides : d'ici à la fin du mandat, nous n'aurons ni grande loi-cadre, ni plan ambitieux pour tout notre système de soins en santé mentale. Je le regrette. Cependant le prochain budget de la sécurité sociale doit être l'occasion de concrétiser quelques avancées. Que prévoyez-vous pour garantir la pérennité de notre système et de nos établissements, comme celui de Bailleul ? C'est une question de santé publique et, au-delà, une question politique, éthique, qui nous renvoie à notre responsabilité, en tant que société, vis-à-vis des plus vulnérables. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LT.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé de l'enfance et des familles.

M. Adrien Taquet, *secrétaire d'État chargé de l'enfance et des familles*. Les problèmes que rencontrent la psychiatrie et la pédopsychiatrie dans notre pays ne sont pas nouveaux. Vous l'avez dit, ces secteurs ont été progressivement délaissés depuis trente ans.

L'attention que nous portons aux enjeux liés à ces secteurs et aux problèmes rencontrés par les patients n'est pas nouvelle non plus. Dès 2018, Agnès Buzyn, dans la feuille de route relative à la santé mentale et à la psychiatrie, commençait à mentionner cette problématique, en fixant trois axes prioritaires : la prévention, le parcours de soins et l'insertion sociale. Depuis cette date, nous avons engagé plusieurs actions sur chacun de ces axes.

Pour n'évoquer que la pédopsychiatrie – peut-être le sujet que je connais le mieux eu égard à mes responsabilités, donc au prisme qui est le mien –, nous avons alloué des moyens afin que, sur les territoires, en fonction des besoins, des places dans les hôpitaux de jour soient créées et des équipes mobiles constituées pour intervenir auprès des patients. Chaque année depuis 2018, nous avons créé dix postes d'assistant chef de clinique en pédopsychiatrie.

La crise a amplifié les difficultés que rencontre le secteur et eu un impact sur la santé mentale de certains de nos concitoyens, en particulier les plus fragiles, les jeunes et les enfants. C'est la raison pour laquelle nous avons rapidement institué des consultations auprès des psychologues – vous l'avez rappelé –, d'une part auprès de la population étudiante avec Frédérique Vidal, d'autre part auprès des enfants qui connaissent des difficultés en cette période de crise avec l'instauration, après la visite du Président de la République à Reims, d'un forfait psy de dix consultations remboursées par la sécurité sociale.

Mais il faut aller plus loin encore, et le temps me manque pour détailler les assises de la santé mentale et de la psychiatrie des 27 et 28 septembre prochain : l'ensemble des sujets y seront abordés, qu'il s'agisse de la formation, de l'organisation ou encore des rémunérations, en concertation aussi avec les associations de psychologues. Tout sera mis sur la table, tout sera discuté et fera l'objet d'annonces en temps voulu.

M. le président. La parole est à Mme Jennifer De Temmerman, pour les quelques secondes qu'elle ne souhaite pas nous abandonner.

Mme Jennifer De Temmerman. Juste le temps de dire que les personnels de l'établissement public de santé mentale de Bailleul aimeraient rencontrer quelqu'un qui leur apporte une vraie réponse.

Données clés

Auteur : [Mme Jennifer De Temmerman](#)

Circonscription : Nord (15^e circonscription) - Libertés et Territoires

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4324

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Enfance et familles

Ministère attributaire : Enfance et familles

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 septembre 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [22 septembre 2021](#)